



Commission de l'agriculture

2152 - Développement des filières

Participation financière aux actions de promotion de l'agriculture biologique et aux ateliers de production artisanale de jus de fruits

Rapport n° CP/2012/561

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution de subventions pour l'organisation de la manifestation AgroBioPro et pour l'équipement d'un atelier de production artisanale d'huile de noix.

I. Manifestation AgroBioPro

Depuis 2010, la société Alsace Bio développe pour tous les métiers de l'agriculture, un espace de rencontre et d'échange BiObernai'Pro qui est le complément professionnel de BiObernai, le salon grand public annuel régulièrement soutenu par le Conseil Général.

Pour renforcer la capacité à impulser et partager les dynamiques agricoles de demain, et avec le soutien de nombreux organismes reconnus, la société Alsace Bio a développé un partenariat avec le Lycée Agricole d'Obernai, prêt à accueillir le nouveau salon professionnel de l'agriculture biologique AgroBioPro.

La manifestation se déroulera les 25 et 26 octobre 2012 sur l'exploitation du Lycée agricole. 1 500 à 2 000 visiteurs sont attendus au salon 2012 qui rassemblera 40 exposants, tous des acteurs professionnels concernés par la production, la distribution et la consommation de produits issus de l'agriculture biologique.

Un programme complet a été élaboré autour de la thématique « L'Agronomie Durable » :

- Démonstrations de semis direct, d'épandage de qualité, de destruction d'engrais verts, de chantiers de récoltes
- Expositions de matériel, de collections d'engrais verts, de bandes de biodiversité
- Ateliers concernant la biodynamie, les traitements alternatifs des vignes et du maraichage
- Visites de VEREXAL, de parcelles de choux à choucroute bio
- Conférences sur l'impact de la biodiversité sur la fertilité des sols et l'évaluation de cette dernière ...

La société Alsace Bio sollicite le soutien financier du Département pour l'organisation de cette manifestation dont le coût estimatif s'élève à 82 350 €.

La commission de l'agriculture, lors de sa réunion du 14 juin 2012, a proposé d'accorder une aide de 5 000 € à la société Alsace Bio pour la mise en œuvre du salon 2012.

II. Atelier de production artisanale d'huile de noix de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue

Dans le cadre du programme verger solidaire, la Communauté de Communes d'Alsace Bossue projette la création d'un atelier de production artisanale d'huile de noix au sein de la Maison des Services de Drulingen.

Un local sera aménagé pour accueillir deux presses ainsi que du matériel pour le stockage des noix et la mise en bouteilles. Le choix des pressoirs s'est porté sur un modèle inventé par un particulier de Kolbsheim, simple d'utilisation et permettant le pressage à froid d'un peu plus de 2 litres d'huile en 6 à 8 h à partir de 4 kg de cerneaux de noix.

L'exploitation de l'atelier sera confiée à l'entreprise d'insertion IDAL qui gèrera la réception des fruits, le pesage des cerneaux, le pressage et la mise en bouteilles.

Le coût du projet comprenant l'acquisition des deux presses, d'un hachoir électrique, de divers matériels de stockage ainsi que l'installation du local s'établit à 8 800 €.

Il conviendrait de se prononcer sur la proposition d'attribuer à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue une aide de 880 € correspondant à 10% du montant HT de l'investissement.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15119	65-6574-928	26 890,00 €	13 890,00 €	5 000,00 €
35368	204-204142-928	3 050,00 €	3 050,00 €	880,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des aides d'un montant total de 5 880 €, selon la répartition suivante :

- 5 000 € à la société Alsace Bio pour l'organisation du salon AgroBioPro qui se tiendra les 25 et 26 octobre 2012 à OBERNAI*
- 880 € à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour l'équipement et l'installation de matériel destiné à un atelier de production artisanale d'huile de noix, conformément au tableau annexé.*

Le versement des subventions interviendra de la façon suivante :

- pour le salon AgroBioPro, un acompte de 50% après notification de l'aide et le solde sur production du bilan financier de la manifestation visé par le comptable, au prorata des dépenses justifiées*
- pour l'atelier de production d'huile de noix, l'aide sera versée sur production de factures justificatives certifiées acquittées par le trésorier, et au prorata des dépenses justifiées.*

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL